

**Portant validation du devis complémentaire de la société Team Réseaux sur l'éclairage de la Prairie de la Charentonne**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition complémentaire de la société Team réseaux sur le projet d'éclairage de la Prairie de la Charentonne ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant la proposition de la société Team réseaux pour compléter le projet d'éclairage de la Prairie de la Charentonne (Tarif jaune comptage, TGBT, bâtiment club sauvetage) ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition complémentaire de la société Team réseaux sur l'éclairage de la Prairie de la Charentonne d'un montant de 20 286,03 € HT.